



La VAE permet à vos salariés expérimentés dans les métiers de la vente et de la logistique d'**obtenir un titre professionnel sans passer obligatoirement par une formation.**

Reconnaître l'**EXPÉRIENCE** de vos salariés,
augmenter la **PERFORMANCE** de votre entreprise...



Boostez vos chances de réussite grâce à la
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE !

La démarche VAE, c'est un intérêt partagé :

POUR VOTRE ENTREPRISE :

professionnaliser les salariés
de votre entreprise,

valoriser les qualifications
et fidéliser vos équipes

accompagner les évolutions
professionnelles

augmenter votre compétitivité



POUR VOS SALARIÉS :

obtenir un titre professionnel
en lien avec leur métier

reconnaître leurs compétences
et leurs savoir-faire

sécuriser leur emploi et valoriser
leur parcours professionnels

identifier leurs futurs besoins
en compétences

INTERGROS ET L'AFPA SONT À VOS CÔTÉS POUR
mobiliser les experts et les fonds appropriés

Opter pour la VAE, c'est faire confiance à votre OPCA pour :

l'organisation des 3 jours d'accompagnement dédiés à mettre en œuvre
le projet de votre salarié

la **prise en charge totale** du congé de votre salarié (coûts pédagogiques et salaire)

>> Pour engager une VAE : contactez l'expert VAE
à l'AFPA au **0825 111 111**

>> Pour en savoir plus sur la VAE : renseignez-vous
auprès de votre **conseiller Intergros** (coordonnées au dos)



www.intergros.com - www.idf.afpa.fr

VOTRE CONSEILLER INTERGROS VOUS ACCOMPAGNE



Et retrouvez toutes les informations
sur www.intergros.com